

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

République Française

POLI N°17/2024
AT/SG

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Animation du Gros Moulin
Le dimanche 10 mars 2024
Autorisation d'occupation du domaine public communal

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police et plus particulièrement au maintien du bon ordre dans les lieux publics,

Vu l'arrêté de la direction des routes et des bâtiments départementaux portant la réglementation et déviation de la circulation à l'occasion de la Foire à la Brocante,

Considérant qu'une animation organisée par l'Association du Gros Moulin à AMILLY se déroulera le dimanche 10 mars 2024 dans le quartier du Gros Moulin,

Considérant qu'à cette occasion, les trottoirs des rues du Gros Moulin, Raymond Lecerf et des Ponts seront occupés par les commerçants tenant un stand et par diverses attractions,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'Animation du Gros Moulin qui se déroulera le dimanche 10 mars 2024 dans le quartier du Gros Moulin à AMILLY, autorisation est donnée aux commerçants tenant un stand et aux forains tenant des attractions de s'installer sur les trottoirs du Gros Moulin :

- rue du Gros Moulin dans son intégralité,
- rue Raymond Lecerf, sur la partie comprise entre la rue des Ponts et la rue du Gros Moulin,
- rue des Ponts, sur la partie comprise entre la rue Raymond Lecerf et la rue du Gros Moulin.

Cette occupation du domaine public communal est accordée à titre exceptionnel le dimanche 10 mars 2024.

ARTICLE 2 : Les organisateurs prendront toutes dispositions nécessaires pour laisser un passage suffisamment important pour la circulation des véhicules de secours et l'accès aux propriétés privées.

.../...

ARRETE DU MAIRE

**POLI N°17/2024
AT/SG (suite)**

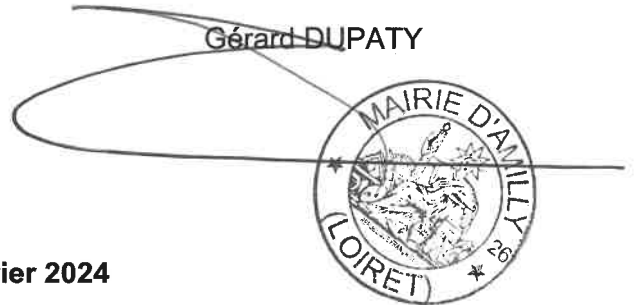
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'AMILLY,
- Monsieur le Président de l'Association du Gros Moulin.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly,
Le 14 février 2024
Le Maire,

Gérard DUPATY



- Télétransmis au contrôle de légalité le 15 février 2024
- Publié le 20 février 2024,
- Notifié le 20 février 2024 à Mr GIBERT Frank.